



COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE – FF SKI NAUTIQUE ET WAKEBOARD

10 JUILLET 2025

En complément d'une procédure administrative en cours à l'encontre de Monsieur X, la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard, a engagé une procédure disciplinaire à son encontre.

Les faits concernent des manquements au règlement disciplinaire ; de la charte d'éthique et déontologie.

La Commission Nationale de Discipline réunie le 25 Juin 2025 a décidé d'une part, que :

- M.X est interdit d'exercice auprès de mineurs au sein de la FFSNW pour les missions d'encadrement, d'enseignement, de coaching et d'entraîneur jusqu'au 10 Janvier 2026 ;
- M.X est interdit d'exercice (avec sursis) auprès de majeurs au sein de la FFSNW pour les missions d'encadrement, d'enseignement, de coaching et d'entraîneur jusqu'au 10 Janvier 2026.